

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le dix mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CORDES-TOLOSANNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Médiathèque, sous la présidence de Monsieur Patrick DELLAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/05/2021

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de Conseillers présents : 10

Etaient présents : BATTISTELLA Corinne, BELY Monique, BINOS Valérie, CANDEL Jean-Jacques, COHEN Maurice, REGNIER Céline, SEVEGNES Olivier, VERDIER Marie-Anne et VILLEMUR Jean-François.

Absent excusé : TONNELIER Simon

Le quorum étant atteint M. DELLAC a ouvert la séance.

M. SEVEGNES Olivier a été élu secrétaire de séance.

LECTURE ET APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 AVRIL 2021

M. SEVEGNES donne lecture du procès-verbal qui est approuvé par l'Assemblée.

MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS ET DES ELUS

Après exposé de M. le Maire, un arrêté municipal sera pris afin de pouvoir mettre en œuvre la protection fonctionnelle de Mme SALAT Marie-José, secrétaire de Mairie et des Elus.

✓ Adopté à l'unanimité des votants

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part des modalités d'organisation des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021.

Il informe notamment que pour la tenue du bureau de vote, le conseil scientifique recommande de solliciter en priorité des personnes vaccinées ou immunisées et à défaut, de faire réaliser un dépistage dans les 48h précédant le scrutin.

Pour les élus qui souhaitent se faire vacciner, ils peuvent être prioritaires à la vaccination quel que soit leur âge en présentant au moment de leur rendez-vous l'attestation de priorité vaccinale signée par le Maire.

La séance est levée à 22 h 30